

Le projet éolien de Ferrières-Poussarou et de Riols2 met en grand danger la biodiversité et le patrimoine des Avant-Monts d'une richesse infinie.

Pour arriver à ses fins le promoteur éolien a dû demander au Préfet une dérogation pour « **autorisation de destruction d'espèces protégées** » car sur les sites, les espèces protégées sont nombreuses.

En vertu de la loi de 2016 et de la catastrophe annoncée il nous semblait évident que le Préfet ne donnerait pas cette dérogation et contre toute attente le promoteur l'a obtenue.

Au delà de l'aberration de la décision, il nous apparaît qu'une immense contradiction s'est faite entre les vœux pieux de l'Etat et l'intérêt financier du promoteur.

L'éolien n'a jamais prouvé quoi que ce soit en matière de protection de l'environnement et de transition énergétique. Ni même d'abandon du nucléaire puisque la construction de plusieurs EPR sont en projet. Aujourd'hui nous l'avons compris : les intérêts privés du promoteur ont primé sur la protection de la biodiversité.

La loi de 2016 n'est qu'une arnaque de plus.

Afin de nous aider à poursuivre notre lutte sur les Avant-Monts vous pouvez envoyer un don sur le site Helloasso. Pour lutter contre ce projet de destruction de notre environnement, ce n'est pas le courage qui nous manque, c'est tout simplement les moyens financiers pour aller en Conseil d'Etat. On compte sur vous.

Abandonner la lutte c'est abandonner notre environnement.

URGENCE CATASTROPHE

La biodiversité des Avant-Monts en danger

**Abandonner la lutte
c'est abandonner notre environnement.**



On compte sur vous !

L'usage du mot biodiversité est relativement récent mais la biodiversité, elle, est très ancienne. La diversité biologique actuelle est le produit de la longue et lente évolution du monde vivant sur l'ensemble de la planète, les premiers organismes vivants connus datant de près de 3,5 milliards d'années.

La biodiversité, c'est le tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent entre les organismes vivants eux-mêmes, et entre ces organismes et leurs milieux de vie. Nous autres, humains, appartenons à une espèce – *Homo sapiens* – qui constitue l'un des fils de ce tissu.

Tous ces éléments étant très fortement interdépendants les uns des autres :

- milieux de vie (mer, prairie, forêt, mare...) ;
- espèces, y compris l'espèce humaine ;
- individus, ou diversité génétique.

Les experts indiquent que la moitié des espèces vivantes pourrait disparaître d'ici un siècle, compte tenu du rythme actuel de leur disparition, 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction. Certains scientifiques parlent d'ailleurs d'un processus en cours vers une sixième extinction de masse des espèces.

Les milieux naturels sont également fragilisés ou détruits par les activités humaines : sur l'ensemble de la planète, 60 % d'entre eux ont été dégradés au cours des 50 dernières années et près de 70 % sont exploités au-delà de leur capacité.

La perturbation des grands équilibres écologiques s'observe déjà : un milieu physique qui se modifie et des êtres vivants qui s'efforcent de s'adapter ou disparaissent.

Face à ce patrimoine naturel menacé la France s'est engagé pour la protection de la biodiversité et a créé en 2016, la **loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** ; Cette loi dote la France de principes renforcés, d'outils nouveaux et de nouvelles mesures pour répondre aux enjeux d'érosion de la biodiversité et de dérèglement climatique.

Sur les Avant-Monts, les projets éoliens de Ferrières-Poussarou et de Riols2 mettent en grand danger la biodiversité et le patrimoine de ce coin de nature d'une richesse infinie (voir au dos de ce dépliant)

Pour nous aider à poursuivre notre combat, rendez-vous sur notre compte HelloAsso :



<https://www.helloasso.com/associations/association-hurlevent/collectes/pour-la-defense-des-especes-protgees-de-la-montagne-noire>

Sinon, vous pouvez envoyer vos dons à notre adresse postale :

Hurlevent
Coumeilho 34390 Prémian